

L. J. Casault
Bibliothèque Casault

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION S. JOSEPH

DE S. HYACINTHE.

Et de la C. M. S. A.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 18 Février 1892

No. 48

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DANTAN, LUSSIER & C^{ie}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

RAGNOUÉDON & FÉREBÉ

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Falousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Décapage et tournage exécutés sous le plus court délai.
On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de St-Blasie.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS PORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Sèches

- Au Nos. 29 et 43 -

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Libre. ESCOMPTÉ TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

La commission continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

— MARCHAND DE —

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES:

Fournaises et Poêles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. 91 = r.a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries! Décorations de plafonds! Bordures!

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée!

L. A. CROQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Utawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable, qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe, Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

G. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

TOUS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que:—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska.

ST-HYACINTHE, Q.C.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Echo, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR. J. A. MACCABE,

Grand Président.

AUX LECTEURS

L'Echo paraît aujourd'hui pour la dernière fois sous ce format. Le prochain numéro, chers lecteurs et amis, vous arrivera dès la semaine prochaine complètement changé..... pour le mieux encore, nous l'espérons, dans sa nouvelle toilette agrandie.

Bien des fois, durant l'année qui va bientôt finir, nous avons regretté que l'espace nous fut si étroit. Nous avons tant de bonnes et belles choses à reproduire de nos correspondants !...

Nous espérons qu'on voudra bien tenir compte des efforts que nous faisons pour nous procurer, au moindre prix d'abonnement, la plus grande quantité possible de matières et qu'on nous en saura gré. De notre côté, nous tâcherons de mériter vos encouragements, en travaillant toujours comme par le passé, à mériter votre considération.

En changeant de toilette, l'Echo ne changera pas de conduite : la politique en sera bannie comme, jusqu'ici, nous l'avons toujours fait. Nous le rappelons avant de vous quitter, nous le rappellerons sur le prochain numéro.

Union St-Joseph

DIMANCHE, 14 FÉVRIER 1892.

Présidence de B. O. Béland, *éc.*, président.

Après l'expédition de quelques affaires de routine, F. A. Brodeur, auditeur de la Société, fait remarquer la nécessité d'insister pour l'envoi régulier et complet, par certaines succursales, de leur rapport financier et des documents sur lesquelles elles ont débatté durant le mois.

Le trésorier soumet ensuite le rapport financier du mois à St-Hyacinthe, lequel accuse un excédant de 24.55.

Déc. 31. En caisse..... \$6,831.81

Recette de janvier..... 546.30

Ensemble..... \$7,378.11

A déduire, dépenses de janvier..... 321.75

Balance en caisse à St-Hyacinthe..... \$7,056.36

De l'avis et du consentement du Comité de Régie, O. Piché donne avis qu'il proposera, à la prochaine assemblée, que l'assistance des membres résidant dans les limites civiles de cette cité, aux funérailles de leurs frères décédés au village Laprovidence et réciproquement, soit dorénavant obligatoire sous les peines statutaires ; que, pour les fins de cette obligation, le village Laprovidence, comprendra tout le terrain tout d'un côté à la métairie et de l'autre, à la résidence de M. E. Bernier, *éc.* ; depuis la rivière Yaska jusqu'aux limites du dit village.

Le Président donne ensuite communication de la lettre ci-dessous qui est référée au Comité de Régie pour considération :

ST-HYACINTHE, LE 14 FÉVRIER 1892.

Monsieur le Président de l'Union St-Joseph,

En ma qualité de Président de la Société de publication du journal "l'Echo" à ce autorisé, j'ai l'honneur de vous informer que la dite "Société de publication," par une résolution passée ce jour, offre à l'Union St-Joseph de lui céder l'abonnement à son journal "l'Echo" pour la modique somme de 50 cents par année si, par un règlement "ad hoc," la susdite Union St-Joseph l'accepte pour chacun de ses membres et se charge d'en collecter le prix.

Je vous ferai remarquer que cet arrangement pourrait faciliter une administration plus uniforme et beaucoup moins coûteuse de vos affaires et que, en vertu du nouveau contrat d'impression que la Société de publication vient de passer, "l'Echo" deviendra, agrandi, un journal aussi complet sous le rapport des nouvelles générales et locales (si on excepte les matières politiques), que ses confrères de cette ville.

J. B. LALIME,

Prés. Soc. Pub. Journal "l'Echo."

Présidence

D'après les règlements de nos associations, si le Président désire prendre part à la discussion, il doit quitter le fauteuil et céder la présidence à l'un de ses lieutenants, en leur absence, à tel autre membre choisi d'occasion.

Pour justifier cette disposition, on dit que toute discussion amène des contradictions plus ou moins vives et qu'il ne convient pas d'exposer à des réfutations, à des dénégations animées, le président occupant le fauteuil.

On craint qu'il ne soit difficile au président, entraîné qu'il le sera fatalement par sa conviction et lié à l'opinion qu'il a soutenu, de conserver le sang-froid et l'impartialité nécessaire pour bien diriger le débat. On craint aussi et de plus que l'autorité de sa position n'exerce une influence décisive sur la solution des questions qui doit être le produit de l'opinion indépendamment conçue et librement manifestée par la majorité des Sociétaires.

Est-il bien possible de se laisser séduire, je dirais de se laisser égarer par de pareilles considérations. Comment ont-elles pu nous déterminer à admettre une disposition qui est justement de nature à compromettre la dignité, l'autorité du président, et à jeter plutôt le trouble et le désordre dans les assemblées ?

C'est au moment même d'une discussion donc on redoute la vivacité qu'on dépouille le prési-

dent de son autorité, de la dignité, du prestige dont il a tant besoin pour faire le bien qu'on attend de lui ?

Nous lui enlevons les prérogatives de ses fonctions afin, disons-nous, de ne plus laisser que sa personne exposée aux réfutations animées, aux dénégations blessantes peut-être de ses contradicteurs. Mais, est-ce le fauteuil seulement qui fait le président ?... Quelle que soit la place que le Président occupe dans l'assemblée, il ne peut devenir, pour un instant, un simple membre de la société. Les respects du grand nombre l'entoureront toujours et les coups à lui portés, dans tous les cas, n'atteignent pas seulement la personne ; ils blesseront quand même la dignité, inséparable de la personne ?

Le président serait en vérité bien indigne de la confiance dont il a été honoré s'il n'avait pas la force de dominer ses propres sentiments pour laisser chacun produire en toute liberté, dans le cours de la discussion, des sentiments contraires.

Ce n'est pas par là qu'il prend à la discussion qui crée l'opinion du président ; il est venu avec une opinion arrêtée sur une question qu'il a lui-même d'abord étudié. Vous redoutez donc son influence en faveur d'une solution qu'il prône. Le forçant à se taire, vous suspectez donc cette solution. Et c'est parce qu'il a rallié vos suffrages en plus grand nombre, et c'est après cette marque de confiance, au moment où cette confiance peut se manifester avec le plus d'à-propos que vous le forcez à se taire ?...

Dans les assemblées, on ne procède pas d'ordinaire par de longs discours : c'est un échange d'opinions brièvement et simplement exprimées. Le président peut avoir besoin d'exposer avec quelques détails la question à décider — ce n'est pas à ce moment là, sans doute que les règlements lui enlèvent une présidence qui lui donne seule ce droit — c'est dans le cours de la discussion que vous l'empêchez de manifester en faveur de l'une des deux opinions qui sont en présence.

Mais s'il a déjà, dans un exposé, nettement défini les termes de la question, en faisant valoir les motifs qui lui paraissent déterminants, il n'aura plus à revenir sur ces détails : il n'aura pas de discours à faire, et s'il prend la parole pour rectifier un fait ou une appréciation erronée, pour ramener le débat dans sa voie, pour expliquer, pour résumer, pour repousser peut-

être une opinion émise, ce sera par quelques mots rapides.

Eh bien ! pour dire ces quelques mots, un seul peut-être, souvent plus redoutable qu'un long discours pour déterminer un courant irrésistible dans une grande assemblée populaire, il faut donc que le président quitte le fauteuil ?

Avons-nous bien réfléchi à ce mouvement de va et vient qui s'établit autour du président, et pensez-vous que cela soit très digne et très rassurant pour le maintien de l'ordre ? Puis, ce n'est pas chose facile que de présider bien une nombreuse assemblée et, si le président qui s'y est préparé, qui en a d'ailleurs contracté l'habitude, suffit convenablement à cette tâche, le vice-président ou le membre qui le supplée y étant appelé inopinément, pour une première fois peut-être et au moment où la discussion est le plus animée, peut éprouver quelque embarras à diriger le débat.

Pourquoi je ne puis comprendre que le président puisse, même pour un instant, être empêché d'accomplir les devoirs et prérogatives de sa charge sous un prétexte quelconque de défiance ou de suspicion, quand la majorité des Sociétaires l'ont déjà honoré de leurs suffrages.

UNION ST-JOSEPH

(Suite.)

6 juin 1875. Présidence de M. L. Côté.

M. Léon Plamondon donne avis qu'il proposera, après l'expiration des délais réglementaires, l'adoption d'un règlement à l'effet de permettre aux membres qui sont officiers dans d'autres Sociétés, de sortir en corps avec ces dernières sans être passibles d'amendes s'ils portent l'insigne de l'Union St-Joseph.

Il est ensuite proposé de nommer un comité spécial pour voir à l'achat d'une bannière immédiatement. Un amendement à l'effet de remettre à l'année prochaine l'achat de telle bannière, est emporté, 26 votant pour et 10 contre. Résolu que la Société prenne part à la célébration de la St-Jean-Baptiste et sorte en corps ce jour-là.

Après quoi, M. le chapelain annonce le prochain départ, pour l'Europe, du Président de la Société, et qu'il incombe à ses membres de lui souhaiter un heureux voyage. M. F. X. Bertrand, vice-président, lit alors une adresse sous la signature de tous les membres présents.

M. le Président remercie les membres pour

cette marque d'attention et les assure en retour, que leur souvenir comme celui de la Société elle-même, lui sera agréable de loin comme de près et qu'il fera, pour chacun, tout ce qui lui sera possible.

4 juillet 1875. Présidence de M. Aug. Chagnon.

La première exécution a eu lieu durant cette séance. Sur proposition à cet effet, trois noms sont rayés des livres de la Société. La motion concédant à cette radiation n'allègue aucun motif.

1 août 1875. Présidence de F. X. Bertrand, écr., 2^eme vice-Président.

Des remerciements sont votés à M. le Procureur de l'évêché pour la fourniture, par lui, de cent insignes de deuil, lors des funérailles de Sa Grandeur Mgr Chs Larocque.

6 septembre 1875. Présidence de F. Bertrand, écr.

Conformément à l'avis qui en avait été donné durant les trois séances précédentes, M. L. Plamondon propose que les membres qui sont officiers dans d'autres Sociétés puissent sortir dans les rangs de ces dernières sans être passibles d'amende s'ils portent l'insigne de l'Union St-Joseph.

Il est ensuite donné communication d'une lettre de M. P. B; de La Bruère invitant les membres de l'Union St-Joseph à fréquenter l'école de dessin qui venait d'être fondée en cette ville.

M. de La Bruère, qui était présent, invité à parler, insista beaucoup sur les avantages offerts par cette école pratique et plusieurs personnes s'inscrivirent seant pour en fréquenter les cours.

3 octobre 1875. Présidence de Es. Côté, écr.

Après élection des officiers, M. le Chapelain informe la Société que, ses nombreuses occupations ne lui permettant plus de continuer à remplir ses fonctions de chapelain, il a prié le Révd. M. Davignon, (aujourd'hui curé de Suncook, N. H.) de le remplacer comme tel.

Rehabilitation de la famille

En exigeant la régularité de conduite comme condition rigoureuse d'admission et d'existence comme Sociétaires dans une association de Secours Mutuel, cette dernière contribue puissamment à combattre l'abaissement de la famille, décadence des temps modernes, dont tous les moralistes se préoccupent à juste titre,

Lorsqu'on est bon fils, bon père et bon époux, il devient facile d'être bon sociétaire ; ajoutons qu'il est bien difficile d'être bon citoyen sans cette condition. La famille, en effet, cette société civile, a été établie par Dieu pour servir de fondement à la société nationale et, presque toujours, les sentiments qui unissent les peuples à l'autorité s'affaiblissent à mesure que les liens de la famille se relâchent.

Les Sociétés de Secours Mutuel vraiment dignes de ce nom ont-elles répondu à la sollicitude de leurs fondateurs ?

Prenons au hasard une famille de bons Sociétaires : une épouse heureuse et satisfaite, compagne de ses rudes travaux, des enfants soumis et respectueux, objets d'une ambition honorable pour lesquels il travaille, pour lesquels il souffre et espère.

Prenons une famille d'ouvriers exposée, sans défense, aux théories anti-sociales, au malheur des temps. Quelle différence entre la première et celle-ci !

Dans le premier cas, édifié et soutenu par des confrères qui s'inspirent aussi de son exemple, la vertu devient pour ainsi dire facile au sociétaire. Dans le dernier cas, le chef étant laissé à ses propres forces dans toutes les circonstances, sans obligation visible de combattre, l'affection, l'estime même et souvent disparaît entre le père et la mère, faute d'armes ou de motifs pour combattre, quelque fois par déception ou découragement, résultat de l'isolement où l'on se trouve.

L'association, donc, en même temps qu'elle soutient, matériellement, fortifie la morale et réhabilite la famille.

Visiteurs

Ce sont des fonctions difficiles et délicates que celles de visiteurs, dans les Sociétés de Secours Mutuel. Le zèle, le dévouement, l'assiduité près des malades ne suffisent pas, il faut y joindre encore l'esprit de justice et la fermeté.

Le visiteur en effet a, dans ses mains, deux intérêts qu'il doit tenir en équilibre, l'intérêt du malade et l'intérêt de la Société. Il peut avoir des luttes à soutenir pour combattre des prétentions exagérées ; — il faut qu'il assure au visiteur la régularité dans le paiement de ses bénéfices.

La consolation, le soulagement, la guérison du malade sont, pour ainsi dire, remis entre ses

main. En même temps, la Société, qui ouvre sa caisse pour subvenir aux frais de la maladie, impose au visiteur la mission souvent difficile de *ménager* ses intérêts en conciliant le devoir de l'association avec le droit du malade.

Aussi, nous le croyons en toute sincérité, l'étendue des bienfaits en même temps que la prospérité et l'avenir des Sociétés de Secours Mutuel dépendent autant des visiteurs que du plus ou moins de dévouement des autres officiers.

Chômages volontaires ou grèves

Malheureusement, les chômages imposés à l'industrie par des circonstances inévitables ne sont pas les seuls dont elle ait à souffrir : il en est qui sont purement artificiels, et qui proviennent de la volonté des ouvriers eux-mêmes.

Je veux parler de la cessation simultanée des travaux qui a lieu lorsque les ouvriers emploient ce moyen violent pour obtenir des patrons et des entrepreneurs soit une augmentation de salaire, soit quelque autre concession. C'est ce qu'on appelle faire *grève*.

Est-ce un droit pour les ouvriers que de faire *grève*, c'est-à-dire de s'entendre pacifiquement pour chômer ensemble jusqu'à la solution d'une question qui les intéresse ?

La loi anglaise dit : " Oui. " Les grèves ne donnent lieu à aucune poursuite judiciaire dans la Grande-Bretagne ; elles sont considérées comme l'exercice d'un droit naturel, et l'arsenal des innombrables dispositions pénales qui les frappaient autrefois a été brisé.

En France, depuis l'abolition des corporations, c'est-à-dire depuis la première république, la loi disait : " Non ; " et quoique cette interdiction fût bien dure pour les ouvriers et parût ouvertement contraire aux doctrines libérales qui dominent dans le Code civil, il fallait pourtant s'y soumettre, car la loi, tant qu'elle subsiste, engage la conscience.

C'est seulement en 1864 qu'une loi nouvelle est venue déclarer que les grèves sont innocentes tant que la violence n'a pas contribué à les provoquer ou à les maintenir.

Dans tous les cas, ce que je dois vous faire remarquer, c'est que les grèves ont d'immenses inconvénients : elles frappent d'improductivité les capitaux de l'entrepreneur : elles dévorent en pure perte le temps de l'ouvrier ; elles portent donc atteinte à la prospérité du pays ; car les capitaux et le temps, voilà les richesses in-

dividues dont se compose la richesse générale. Je suppose cent ouvriers faisant grève pendant soixante jours ; voilà six mille journées perdues ; à une piastre, c'est dix mille piastres ; ces six mille piastres, ou plutôt le travail que ces six mille piastres représentent, et qui aurait contribué à l'augmentation de la richesse publique, ne se retrouveront jamais. De son côté, l'entrepreneur a perdu une somme probablement plus considérable, par la continuation de ses charges restées sans compensation, par ses dépenses improductives, par la détérioration des matières premières, par l'ébranlement de son crédit. Ses pertes sont-elles pour les ouvriers une compensation des leurs ? Non, sans doute. Quand les affaires des patrons sont en souffrance, celles des ouvriers n'en vont pas mieux.

Mais ce qui rend les grèves plus dangereuses encore, c'est leur effet moral. Elles parquent dans deux camps séparés et ennemis les patrons et les ouvriers, que le même intérêt et les mêmes affections devraient unir ; elles créent parmi les industriels deux armées menaçantes prêtes à s'entre-détruire ; elles les accutument à voir dans la prospérité des uns la ruine des autres. Elles entretiennent parmi les ouvriers les désordres de toute nature qui peuvent naître d'une inaction prolongée. Elles favorisent les mauvais désirs, les complots, les intrigues, et fermentent dans les esprits une agitation fébrile d'où résulte un véritable désordre mental.

Les Empoisonneurs

XV

TENTATION

Peu de temps après le départ d'Alfred Anri-court, Marberie quitta son lit, s'habilla à la hâte et se rendit à la rue Menilmontant, au pavillon qu'occupait Félix de Garderel. L'ancien concierge y était attendu ; il avait promis de faire connaître à son complice le résultat de la visite d'Alfred. Marberie trouva Félix inquiet. Les nouvelles qu'il apportait n'étaient pas propres à le rassurer. Le jeune médecin n'osa pas interroger Marberie dont le visage était sombre et le front chargé de soucis. S'étant jeté dans un

large fauteuil, l'ancien concierge dit brusquement :

—Encore une semblable aventure et nous sommes perdus ! Je ne sais vraiment quelle fatalité nous pousse. Nos affaires prennent une mauvaise tournure.

Félix, alarmé par ce début inattendu, écoutait dans un profond silence et presque sans respirer.

—Oui, jeune homme, reprit Marberie ; nous jouons de malheur cette fois. Nous aurions besoin de mettre en œuvre toutes nos ressources pour parer aux dangers qui nous menacent.

Voyant que Félix ne saisissait pas le sens de ces paroles :

—Vous ne comprenez pas ? ajouta-t-il. Eh bien, votre ami, Alfred Auricourt, a découvert que la potion était empoisonnée.

—Comment cela peut-il constituer un péril pour moi ? demanda Félix, dont l'égoïsme égalait celui de Marberie ?

L'ancien concierge pinça ses lèvres minces, et fit entendre un rire rauque et sarcastique.

—Vous pensez, Félix, dit-il, que je suis seul compromis en cette affaire ? Détrompez-vous. Peut-être êtes-vous plus exposé que moi.

—Vous m'avez donc trahi ? interrogea le docteur en pâlisant.

—Pas le moins du monde. J'ai agi vis-à-vis d'Alfred d'après le plan que je vous avais communiqué. Mais le défiant médecin, au lieu de goûter au breuvage, l'emporta chez lui pour analyser ; il est revenu au bout de quelques heures, pendant que vous étiez chez moi, et il m'a fait part de sa découverte.

—Je ne vois toujours pas en quoi je suis mêlé à cette affaire.

Un peu de patience, s'il vous plaît, et vous serez au courant. Alfred m'a interrogé beaucoup ; ensuite il m'a demandé si je vous connaissais : j'ai répondu que non. Alors il m'a déclaré qu'il vous avait entendu un instant auparavant, et qu'il ne doutait pas que le poison n'eût été fabriqué par vous ; bien plus : que seul à Paris vous aviez le secret de la combinaison des substances. Voilà comment il se fait que vous êtes compromis bien plus que moi qui, aux yeux d'Alfred, passe pour votre victime. En outre, il m'a reconnu pour l'ancien concierge de l'hôtel du comte de Garderei.

Cette communication accabla Félix.

—Vous avez raison, dit-il d'une voix altérée : nous sommes perdus.

—Dites seulement que vous l'êtes, riposta l'ancien concierge avec une cruelle ironie. Mais,

se hâta-t-il d'ajouter, je me suis chargé d'écarter Alfred Auricourt de notre chemin ; je tiendrai parole. Il n'est pas sauvé lui, tant que je serai en liberté. Un premier moyen n'a pas réussi, je saurai en trouver un autre.

—Que voulez-vous donc faire ? demanda Félix avec anxiété.

—Ce que je veux faire ? Ecoutez-moi, je vais vous le dire. Ce matin, nous avons dix chances favorables contre une mauvaise ; en ce moment, nous avons encore six chances bonnes contre une malheureuse ; cela vaut la peine d'essayer.

—Mais si la chance mauvaise l'emporte encore ?

—En ce cas, répondit Marberie avec un regard sinistre, je ne sais trop ce qu'il adviendra de nous. Mais ne nous arrêtons pas à de sombres pronostics. Voici le projet que j'ai formé : Le docteur Auricourt vient d'attacher un nouveau domestique à son service. Cet homme, je le sais, a une réputation douteuse. Il est jeune, il brûle de gagner de l'argent ; tous les moyens lui seront bons pour atteindre ce but. Donc, je verrai ce valet ; je le séduirai en lui donnant de l'or, et en lui promettant bien davantage : vous devinez le reste ?

Il empoisonnera Alfred ?

Précisément. De sorte que si, par hasard, les médecins découvraient des traces de poison en examinant le cadavre, le valet seul pourrait être inquiété. Comme il ne me connaît pas, et que, d'ailleurs, j'aurai démenagé, ni moi ni vous n'aurons rien à craindre.

Félix de Garderei trouva le plan fort simple et parfaitement conçu. Il crut devoir remercier avec chaleur Marberie de son dévouement à l'œuvre commune. Mais ce dernier se mettant à rire :

—Jeune homme, dit-il, épargnez-vous ces témoignages de reconnaissance. Vous savez bien que je n'agis ni ne m'expose pour vous ; je travaille pour moi et vous en faites autant pour vous. Nos intérêts étant les mêmes, nous nous sommes associés. Qu'il y ait succès ou non, nous serons quittes l'un envers l'autre. Je vous laisse ici, le temps presse. Seulement, je tiens à vous rappeler qu'aussitôt la mort du docteur Auricourt, votre tour sera venu de travailler. Vous aurez à remplir les conditions de notre pacte, en ce qui concerne votre dernière sœur. Nous conviendrons des mesures à prendre. Dans huit jours vous aurez de mes nouvelles. Tout, j'espère, sera terminé selon nos vœux. Sur cette promesse, l'ancien concierge quitta

Félix, et regagna sa maison de la rue Serpente. Le lendemain il paya son loyer ; et, quoiqu'il eût encore près de deux mois jusqu'au terme, il annonça qu'il allait déménager. Ces précautions prises, il s'occupa d'accoster le domestique d'Alfred Auricourt et l'ayant vu sortir, il le suivit à distance. Puis, quand le valet fut arrivé dans un endroit écarté, Marberie le joignit, comme pour lui demander un renseignement. Le domestique s'empressa de le donner, et se préparait à continuer sa route, ce qui ne faisait pas le compte de l'ancien concierge.

— Vous êtes pressé, mon garçon, dit-il au serviteur. Vous n'attendez pas même que je vous aie remercié du petit service que vous venez de me rendre.

— Oh ! cela, monsieur, n'en vaut pas la peine, répondit le valet qui s'appelait Rogatien. Quant à être pressé, non vraiment je ne le suis pas. Mon maître dîne en ville aujourd'hui : je suis libre comme l'air, et j'en profite pour m'aller promener.

— Au moins avez-vous dîné ? demanda Marberie, enchanté de l'occasion qui s'offrait à lui, belle et facile.

— Je dînerai à mon retour, répliqua Rogatien.

— Vous m'avez l'air d'un brave garçon, reprit Marberie, je ne serais pas fâché de causer avec vous. Je vais dîner tout à l'heure ; et, ma foi, puisque votre maître a reçu une invitation en ville, j'ai bien envie d'en adresser une à son serviteur.

Rogatien protesta qu'il ne saurait accepter et fit des façons. Marberie le pressa tant et si bien, qu'il se laissa persuader. L'ancien concierge conduisit le jeune homme dans sa chambre garnie, commanda au restaurant voisin un repas copieux, et ordonna surtout de monter du vin de premier choix. Rogatien mangea fort bien et but de même. Pourtant Marberie veilla à ce qu'il conservât sa tête et sa raison intactes. Le dîner terminé, il l'interrogea adroitement sur sa situation, et s'enquit s'il se trouvait bien dans son emploi actuel.

— Oui, et non, répondit Rogatien. Mon maître est facile à servir, c'est vrai, et je mentirais si je parlais autrement. Mais, tandis qu'il gagne de l'argent à faire peur, rien qu'en écrivant des ordonnances, moi je n'ai que de faibles gages. A ce train, je serai longtemps à faire fortune.

— Combien vous donne-t-il donc par an ?

— Cinq cents francs seulement et les étren-

nes.

— C'est bien peu pour un jeune homme intelligent et actif comme vous.

— Là, monsieur, s'écria le valet en se rengorgeant, je suis bien aise que vous soyez de mon avis. Bien des personnes, à qui j'ai fait part de mes désirs d'augmentation, m'ont ri au nez, en disant que mes gages étaient fort beaux.

— Je connais quelqu'un, reprit Marberie, qui, pour de moindres services, vous mettrait à même de gagner beaucoup plus en peu de temps.

— Oh ! monsieur, exclama Rogatien, soyez assez bon pour me mettre en rapport avec ce quelqu'un. Voyez-vous, j'ambitionne pour mes vieux jours une honnête aisance, et de n'être pas obligé de porter le bât durant ma vie durant.

— C'est très-bien, mon ami ; peut-être pourrez-vous convenir ? Seulement, je vous en préviens à l'avance, la personne dont il s'agit exige un dévouement aveugle, absolu.

— Monsieur, je suis prêt à tout, pourvu que les émoluments soient honnêtes.

— Prêt à tout ? répéta le concierge, en fixant sur le valet un regard pénétrant ! c'est beaucoup dire, jeune homme. J'espère, toutefois, que vous excepterez certains actes contraires à la probité ou à la loi ?

— Eh ! monsieur, répliqua Rogatien, échauffé par le vin, et qui avait lu beaucoup de livres de moralité douteuse, bien des choses sont de pure convention. La société, à mon avis, est composée de joueurs ; le plus habile, et quelquefois le plus hardi, est le seul qui emporte l'enjeu.

— Certes, jeune homme, vous avez raison en grande partie.

Là-dessus, jugeant que c'en était assez pour une première séance, Marberie changea de conversation. La soirée s'avancant, Rogatien se leva pour prendre congé de son hôte, et rentrer au domicile d'Alfred Auricourt. Il ouvrait déjà la porte, quand Marberie lui dit :

— A propos, jeune homme, si vous êtes disposé à avancer l'heure où vous pourrez jouir de l'aisance désirée, venez me voir demain ; je ne sortirai pas d'ici ; à quelque heure que vous vous présentiez, vous êtes sûr de me rencontrer.

Rogatien, ravi, remercia chaudement Marberie qui le salua froidement. Quand il s'éveilla, le lendemain, le soleil était déjà levé et versait dans sa chambre des flots de vive lumière. Ce jour-là, Rogatien fut d'une telle gaieté, que son maître s'en aperçut.

— Rogatien, avez-vous donc fait un héritage ? lui demanda-t-il en riant.

—Non, monsieur, répondit le valet. Je ne me connais pas de parents dont je doive hériter.

—En ce cas, reprit le docteur sur le même ton, vous avez découvert un sac aux écus, ou la poule aux œufs d'or ?

—Pas davantage, monsieur, répliqua le serviteur ; mais ça pourra venir.

Alfred le laissa à sa bonne humeur, et pour qu'il pût l'entretenir, lui permit de s'aller promener le reste de la journée.

Cette faveur faisait admirablement l'affaire de Rogatien ; il en profita pour se rendre chez sa connaissance nouvelle qui l'attendait. L'entretien fut assez froid, durant quelques instants. L'ancien concierge ne se pressait pas de reprendre la question qui intéressait si vivement le domestique d'Alfred Auricourt. Enfin, Rogatien, n'y pouvant plus tenir, rappela à Marberie sa promesse.

—Oui, c'est juste ; vous avez raison, mon ami, répondit l'habile scélérat. Mais je crains que les moyens ne vous répugnent. A votre âge on est parfois scrupuleux.

—Il n'est rien, monsieur, je vous l'ai dit, que je ne sois disposé à faire lorsqu'il s'agit de gagner de l'argent.

Mais peut-être cela fâchera-t-il votre maître ?

—Qu'importe, si la somme qui me sera offerte me procure un dédommagement raisonnable ?

—Oh ! pour cela, il n'en faut pas douter

En achevant ces mots, Marberie ouvrit un secrétaire, prit un portefeuille, dont il tira cinq billets de banque de mille francs chacun. A cette vue, les yeux de Rogatien brillèrent de tous les feux de la plus ardente convoitise.

—Ceci, reprit Marberie, en étalant les billets devant le jeune homme, forme le tiers de la somme promise à celui qui se chargera de l'œuvre exigée. Elle sera versée entre ses mains à l'avance. Le reste, les deux autres tiers, il les aura quand tout sera terminé.

—Monsieur, s'écria le valet hors de lui, je suis à vous de corps et d'âme : que faut-il que je fasse ?

—Un instant, mon garçon, repartit Marberie en replaçant les valeurs dans le portefeuille qu'il remit dans le secrétaire, tout en laissant la clé, donne-moi le temps de m'expliquer, il ne s'agit pas de moi, je ne suis ici qu'intermédiaire. Ton maître, que je connais, soigne depuis quelque temps un malade dont l'état est fort grave, bien que le danger ne soit pas immédiat. Un membre de la famille voudrait faire visiter ce

malade par un autre médecin, dont la renommée est très-grande, mais les autres parents s'y opposent ; ils tiennent à ne pas froisser le docteur Auricourt. Voici donc ce qui est proposé : il faudrait empêcher ton maître pendant deux jours de se rendre chez le malade. On profiterait de ce temps pour introduire le nouveau médecin qui, probablement, guérirait la personne en question.

Cette communication déconcerta Rogatien, et lui ôta toute son assurance.

—Comment voulez-vous, monsieur, que je m'oppose à la sortie de mon maître ? Ce n'est pas moi, ni personne qui pourra jamais espérer de gagner la récompense promise.

—Vous êtes mieux que tout autre, mon garçon, en mesure de réaliser les vœux de la personne dont je vous ai parlé.

—Je ne vous comprends pas.

—Vous allez voir que cela est facile. Ecoutez-moi attentivement. Votre maître ne prend-il pas habituellement ses repas chez lui ?

—Oui, mais qu'est-ce que cela fait ? répondit avec volubilité Rogatien, qui crut saisir la pensée de Marberie. Mon maître est très-sobre, et ne boit guère que de l'eau rouge.

—Néanmoins, je persiste à soutenir que vous pouvez beaucoup. Il ne s'agit pas de griser votre maître, mais de l'endormir.

—Endormir mon maître ! exclama le valet, au comble de l'étonnement.

Puis il se mit à rire et voulut plaisanter.

—Est-ce que vous croyez bonnement que mon maître s'endormira comme un enfant ? ajouta-t-il.

Est-ce vous qui montez le vin de la cave ?

—Oui, monsieur, toujours.

—Eh bien ! voici comment vous vous y prendrez. Cela ne demande qu'un peu d'adresse. Entendez-moi bien. Vous débouchez une bouteille, n'est-il pas vrai ? Vous en ôtez la valeur d'un demi-verre, que vous boitez, si cela vous fait plaisir.

—Oh ! monsieur, cela m'arrive souvent.

—Laissez-moi donc parler, reprit Marberie avec impatience. Quand ce sera fait, vous verserez dans la bouteille le contenu de ce flacon.

En même temps, l'ancien concierge montra au valet un liquide noirâtre, celui-là même qu'avait préparé Félix de Garderel, et que Marberie avait essayé déjà de faire prendre à Alfred Auricourt.

—Mais, fit observer le valet qui ne riait plus, mon maître s'en apercevra, le vin aura mauvais goût.

—Ne m'avez-vous pas dit que le docteur ne buvait que de l'eau rouge ?

—Sans doute.

—Alors vous n'avez rien à craindre. D'ailleurs, ce breuvage l'endormira sur-le-champ, avant qu'il n'ait le temps de réclamer.

Rogatien paraissait réfléchir. Marberie ne jugea pas à propos de le troubler dans sa méditation. Enfin le valet releva la tête et demanda :

—Vous m'assurez, monsieur, que cela ne fera aucun mal à mon maître, et qu'il ne s'apercevra de rien ?

—Je vous le promets, pourvu que vous fassiez les choses exactement comme je viens de vous l'indiquer. Il en sera quitte pour un long somme ; et, pendant que le docteur dormira, vous gagnerez quinze mille francs, juste trente ans de vos gages ; n'est-ce pas joli cela ?

Rogatien était ébranlé. Ce que voyant, Marberie ouvrit de nouveau le secrétaire, en tira le portefeuille, et prenant les billets :

—Est-ce accepté ? interrogea-t-il en les présentant au valet.

Celui-ci, pour toute réponse, étendit la main. L'ancien concierge retira la sienne.

—Doucement, mon garçon, reprit-il ; je vous l'ai dit : je ne suis qu'un intermédiaire. Il faut donc, avant tout, que vous me signiez un reçu de la somme. Cela vous va-t-il ?

—Parfaitement, répondit Rogatien d'une voix quelque peu altérée.

Aussitôt Marberie poussa devant le serviteur, sur la table, du papier, une plume, de l'encre, et lui dicta la formule suivante :

“ Je soussigné, domestique au service de M. le docteur Alfred Auricourt, reconnais avoir reçu de M. Félix de Garderel la somme de cinq mille francs, pour ce dont nous sommes convenus.

“ Signé : Rogatien L'HEUREUX.”

A peine cette pièce était-elle libellée, que Marberie s'en empara, et remit au jeune homme les billets de banque d'abord ; ensuite, la fiole qui contenait le liquide noirâtre. Rogatien considéra un instant le flacon d'un air pensif, mais la vue des billets fit disparaître toutes les hésitations ; il les renferma précieusement dans sa poche la plus sûre, ainsi que la fiole et convint avec Marberie de tenter l'affaire le lendemain soir, au dîner du docteur, puis de revenir lui annoncer le résultat.

XVI

L'ARRESTATION

Le lendemain du jour où Rogatien avait eu son second entretien avec l'ancien concierge, il se mit en devoir d'exécuter ce qui avait été convenu ; mais le valet avait passé une mauvaise nuit. La figure et les manières de Marberie lui avaient paru étranges. En récapitulant les diverses circonstances de la première entrevue, en se rappelant quelques-unes des paroles de son nouvel ami, Rogatien finit par concevoir des doutes qu'il s'efforça vainement de maîtriser. Dans la journée, il examina plus de vingt-fois le flacon rempli de liquide noirâtre ; il eût voulu pénétrer le secret de sa composition, et s'assurer qu'il ne renfermait rien de maléfaisant. Malgré son amour désordonné de l'argent, Rogatien n'était pas méchant. Ce fut surtout à l'approche de l'heure du dîner que son agitation redoubla. Il mit le couvert, et oublia la moitié de ce qu'il fallait placer sur la table. Enfin, il descendit à la cave, prit une bouteille qu'il déboucha : il en retira la quantité de vin convenue, pour la remplacer par le contenu de la fiole. Le cœur lui battait bien fort en montant cette bouteille. Mais la pensée de la somme considérable qu'il avait déjà reçue, et de celle qui lui était encore promise, lui rendit quelque courage.

L'heure du repas sonna. Rogatien, qui eût voulu éloigner le moment, espérait que son maître tarderait, comme il arrivait souvent. Cette fois, au dernier coup de la pendule, le docteur entra dans la salle à manger. Toutes les inquiétudes de Rogatien lui revinrent ; il allait et venait, sans savoir ce qu'il faisait. Pendant qu'Alfred mangeait son potage, le valet mit en tremblant la fatale bouteille sur la table. Le docteur ayant par hasard levé les yeux sur son domestique, s'aperçut de la triste figure qu'il faisait.

—Qu'avez-vous donc aujourd'hui, Rogatien ? lui demanda-t-il avec bonté : êtes-vous malade ?

—Non, monsieur, répondit-il d'une voix mal assurée.

—Alfred, voyant qu'il ne voulait pas parler, ne le pressa pas davantage. Cependant, à mesure que le moment approchait où le docteur se verserait à boire, le valet pâlisait de plus en plus. Ses jambes flageolaient sous lui ; sa respiration était haletante. Enfin, pendant que Rogatien enlevait l'assiette vide de son maître, celui-ci mit la main à la bouteille, et se prépa-

rait à la déboucher. A cette vue, le serviteur ne pouvant plus se maîtriser, laissa échapper l'assiette qui se brisa en mille pièces sur le plancher. Alfred venait de se verser à boire, et il tenait à la main le verre pour le porter à ses lèvres, quand arriva l'accident.

Que faites-vous donc ? dit-il, en se tournant vers Rogatien, qui était derrière lui debout.

Mais le valet pâle, défait, tremblant, paraissait hors d'état de répondre. Ce que voyant, le docteur se retourna tout à fait.

—Vous me cachez quelque chose Rogatien, reprit-il sévèrement. Vous allez parier sur-le-champ.

Le serviteur effrayé, croyant déjà tout découvert, tomba aux genoux de son maître, et lui dit d'une voix étouffée :

—Monsieur, pardonnez-moi ; mais je ne pensais pas mal faire. Le trouble et la peine que j'éprouve depuis hier, ne me laissent pas de repos. Je vois bien maintenant que je n'aurais pas du agir de la sorte.

—De quoi s'agit-il donc ? interrogea Alfred étonné et ne comprenant rien au langage de son serviteur.

—C'est, monsieur, cette bouteille de vin que je viens de mettre sur votre table.

—Qu'a-t-elle cette bouteille ? dit le docteur, en jetant un coup d'œil sur son verre.

Mais il n'avait pas achevé ces paroles qu'il pâlisait lui-même ; il avait reconnu dans le vin qu'il avait failli boire, la présence du poison violent découvert déjà dans la potion de Marberie.

Alors, enveloppant d'un regard perçant le valet qui tremblait de tous ses membres :

—Quoi que tu aies fait, ne crains rien, lui dit-il, mais aussi réponds franchement à mes questions. Je ne te pardonnerais pas un mensonge ou un détour. Je sais ce que renferme ce vin ; c'est un poison extrêmement actif, qui m'eût tué raide, si j'avais eu le malheur d'avalier une seule goutte du breuvage.

A ces mots, Rogatien chancela, et il lui fallut se retenir à la chaise de son maître pour ne pas tomber.

—Malheureux que je suis ! murmura-t-il avec désespoir.

—Qui t'a donné cette bouteille ?

Elle vient de votre cave. Le vin qu'elle renferme ne diffère pas de celui que vous buvez tous les jours ; mais j'en ai retiré un demi-verre environ pour y verser un liquide qui était contenu dans le flacon que voici.

Et Rogatien montra la fiole au docteur qui

s'en empara. Il restait encore au fond des gouttes du liquide.

—C'est bien cela, murmura Alfred, je ne saurais m'y tromper.

—Mais, ce liquide, reprit-il en s'adressant au valet, qui te l'a donné ?

Ici Rogatien raconta ce que lui avait proposé Marberie, les cinq mille francs qu'il lui avait remis ; les quinze mille autres qu'il lui avait promis, à la condition d'administrer le narcotique à son maître.

—Je te pardonne, reprit Alfred avec douceur ; tu n'es coupable que d'imprudance et de trop aimer l'argent. Garde la somme que tu as reçue pour prix du crime que des scélérats voulaient commettre. Désormais tes gages seront de mille francs par an.

—Monsieur, s'écria le valet hors de lui, c'est maintenant entre nous à la vie et à la mort.

Le lendemain, dans la journée, le docteur fut surpris de voir se présenter chez lui des agents de police qui venaient procéder à l'arrestation de son domestique, Rogatien Lheureux. Alfred s'étant informé du motif de cette mesure, ils lui apprirent que Félix de Garderel avait été arrêté lui-même dans la matinée, comme ayant tenté deux fois de l'empoisonner, lui, le docteur Auricourt, et que Rogatien se trouvait impliqué dans cette affaire. Alfred n'y comprenait rien ; il eut beau se torturer l'esprit, il lui fut impossible de se rendre compte de la cause de ces brusques événements. Lui seul était initié à ces horribles trames, il n'avait dénoncé personne. Il fit venir Rogatien qui, à la nouvelle qu'on allait le conduire en prison, tomba dans un état de consternation effrayante. Le docteur essaya de le rassurer en lui disant qu'il serait bientôt relâché. Mais le malheureux s'écriait :

—Ah ! mon maître, vous m'avez pardonné ;

—Aussi n'est-ce pas moi qui t'ai fait arrêter ! répondit Alfred, désolé de ce qui arrivait. Il y a là-dessous un mystère que je ne puis actuellement pénétrer. Mais, sois tranquille, je saurai bientôt ce qu'il en est.

Le pauvre Rogatien dut se résigner. Le docteur ne le vit pas partir sans douleur. Cette triste affaire se compliquait de plus en plus.

D'après les renseignements donnés par Marberie qui, à son tour avait été arrêté quelques jours auparavant, plusieurs agents, suivis du juge, se rendirent dans le souterrain de Champ-ton, munis de flambeaux d'instruments pour creuser la terre. Arrivés à l'emplacement indiqué, ils ouvrirent une tranchée et ne tardèrent

pas à remarquer que le sol avait été remué à trois fois. Tous les regards étaient fixés avec anxiété sur la terre noire qui formait le fond du sol. Enfin, à la suite de quelques coups de pioche, un objet, couleur de fer rouillé, roula sous l'instrument de l'un des travailleurs ; c'était un os. Alors les agents fouillèrent avec précaution et mirent bientôt à découvert un squelette, dont tous les ossements principaux étaient parfaitement conservés. Quelques cheveux adhéraient encore au crâne.

Le juge fit cesser le travail. Ayant constaté la découverte, il remonta avec ses hommes ; et, rentré chez lui, il donna l'ordre d'arrêter le comte de Garderel. Le mandat fut immédiatement expédié aux autorités et à la justice criminelle du département dans lequel le château de Champton était situé.

XVII

L'ÉCHAFAUD

Un mois s'était écoulé depuis l'arrestation du comte de Garderel et des autres coupables, quand les assises s'ouvrirent. La foule, toujours avide de ces spectacles redoutables, qu'offre de temps en temps la justice humaine, se pressait dans l'enceinte où siégeait la Cour. Les trois accusés, séparés par des gendarmes, ayant pris place sur leur banc, l'interrogatoire général commença. Le président de la cour résuma les faits et posa les questions auxquelles le jury devait répondre par rapport à chacun des accusés.

Le jury s'étant retiré dans la salle qui lui était affectée, y demeura vingt minutes. Étant rentré dans celle où siégeait le tribunal, il rendit un verdict affirmatif sur la culpabilité des accusés, et n'admit à l'égard d'aucun d'eux le bénéfice des circonstances atténuantes. La Cour se retira à son tour pour délibérer sur l'application de la peine, et ne tarda pas à reprendre sa place au tribunal. Le président, invoquant les articles du Code pénal sur le parricide et l'assassinat, prononça une sentence de mort contre Paul de Garderel, Eloi Marberie et Félix de Garderel. Le comte était condamné comme coupable de parricide sur la personne de son père, dont la rigoureuse détention avait abrégé la vie, et d'assassinat sur la personne de sa première femme, Félicie de Gilbard, qu'il avait fait périr dans le souterrain du château de Champton. Marberie fut condamné comme complice de ces deux crimes et comme ayant tenté deux fois d'empoisonner le docteur Alfred Auricourt.

Félix de Garderel était condamné comme coupable d'empoisonnement sur la personne de sa sœur, Elisa de Garderel. En outre, le président ordonna que l'arrêt de la cour serait exécuté sur la place publique de Melisy, ville dont dépendait le château de Champton, théâtre des deux principaux crimes.

Le comte de Garderel et son fils baissèrent les yeux en silence ; ils s'attendaient à la terrible sentence. Mais Marberie qui, à cause de ses aveux, comptait sur le bénéfice des circonstances atténuantes, éclata en imprécations et en blasphèmes ; son défenseur eut bien de la peine à le rappeler à lui-même et à lui faire comprendre que la prudence lui commandait de réprimer ces mouvements violents, s'il ne voulait se rendre indigne de toute grâce.

La comtesse et Clémence se rendirent auprès du comte et lui firent entendre des paroles de pardon et de consolation.

— Hé quoi, leur dit-il, vous avez désiré me voir ! Vous m'aimez donc encore, moi que vous devriez excréter comme un monstre !

— Ne parlez pas ainsi, s'écrièrent les deux femmes en sanglotant ; nous ne nous souvenons que de votre infortune présente.

Et, en disant ces mots, elles redoublèrent les témoignages de leur ardente affection. À la fin tous trois s'assirent, la comtesse à la droite de son mari, Clémence à la gauche de son père, et elles tenaient ses mains dans les leurs.

— Puisque vous savez tout, mes amies, reprit-il avec une tristesse infinie, vous comprenez que je ne dois conserver aucun espoir ; je serai flétri, condamné. Il vous faudra du courage.

— Dieu nous en donnera, et à vous aussi, mon père, répondit Clémence en essuyant ses larmes.

— Ma fille, tu es une sainte, répliqua le comte d'une voix profondément émue : tu prieras pour moi, n'est-il pas vrai ?

— Pouvez-vous en douter ? dit la jeune fille, avec une expression céleste. Depuis que je me connais, je n'ai cessé un seul jour de prier pour vous, ô mon père. Je serai exaucé. J'ai demandé pour vous un retour sincère à Dieu. Dites-moi, en ce moment, que mes vœux ont été entendus ?

M. de Garderel ne put répondre ; mais il sera la main de sa fille, qui comprit cette étreinte silencieuse, plus éloquente que les paroles les mieux accentuées.

Le temps fixé par l'entrevue touchait à sa fin. Clémence paraissait préoccupée, et ses yeux inquiets interrogeaient la pendule du par-

loir. Le comte s'aperçut de l'état de la noble enfant.

—Que désires-tu, ma fille ? lui demanda-t-il tout à coup.

Clémence se pencha à son oreille, et murmurait un nom que lui seul entendit.

—Oui, oui, sans doute, répondit-il avec une satisfaction visible.

Alors M. de Garderel dit à la comtesse :

Clémence désirerait sortir quelques instants ; cela me sera agréable, si tu le lui permets.

Mme de Garderel comprit qu'il s'agissait de Félix. A ce souvenir, la malheureuse mère pâlit, tout en faisant signe qu'elle consentait. Un moment après, Clémence était dans les bras de son frère. Ce n'était plus ce brillant jeune homme, plein d'audace et d'activité. Félix de Garderel était bien changé ; il était amaigri, défait. Son regard terne, incertain, attestait l'intensité des souffrances morales qu'il avait endurées. La vue de sa sœur fut pour lui comme un rayon de soleil, qui luisait dans les ténèbres de son âme, et son premier mouvement fut de serrer la sainte enfant dans ses bras. Mais un ressouvenir cruel vint le mordre au cœur ; il se rappela qu'il était l'auteur de la mort d'Elisa, et il recula tremblant, effaré.

—Qu'as-tu donc, frère, s'écria la jeune fille.

—Ah ! ne sais-tu donc pas quel montre je suis ?

—Je sais tout et je te pardonne. Elisa est au ciel où elle t'attend.

—Tu es un ange, Clémence, reprit le jeune homme en revenant à sa sœur. Tu me ferais croire en Dieu si sa justice qui m'atteint ne m'avait pas déjà fait confesser son existence. Oui, il est un Dieu qui, souvent, dès ce monde, châtie les grands coupables.

—Il punit ici-bas pour pardonner dans une autre vie, mon ami. Il est père, il est miséricordieux. Repens-toi et il t'absoudra.

Félix de Garderel demeura silencieux à ces chaleureuses paroles.

—Tu ne réponds pas ? continua la jeune fille. N'es-tu pas disposé à recourir à Dieu ?

—Ah ! je suis si coupable !

—Son pardon, efface les plus grands crimes.

—Eh bien ! oui, je me repens : prie pour moi, chère sœur, et promets de revenir me visiter.

—Je te jure de faire ce que tu désires. Je ne saurais rien te refuser.

Clémence embrassa son frère en pleurant ; et celui-ci ne put s'empêcher de laisser voir son attendrissement. Sa sœur lui glissa dans les mains une médaille de la très-sainte Vierge, et

elle le vit, avec un bonheur inexprimable, la porter à ses lèvres.

—Félix, mon ami, lui dit-elle, —et il y avait presque de la joie dans son accent, —prie celle dont tu vois l'image sainte gravée sur cette médaille ; c'est une mère, la meilleure et la plus tendre de toutes ; elle te bénira et te secourra à l'heure de l'angoisse.

La noble jeune fille laissa son frère plus calme, et le quitta en bénissant Dieu, qui semblait n'avoir si rudement frappé ceux qu'elle aimait que pour exercer à leur égard ses infinies miséricordes. Elle retrouva son père plus résigné aussi, et lui donna également une médaille qu'il reçut avec reconnaissance.

Bien que les deux femmes ne dussent pas être surprises de la sentence, l'impression qu'elles éprouvèrent en l'apprenant fut affreuse.

Huit jours après, Mme de Garderel et sa fille obtinrent de voir le comte. Il fut amené par deux gardiens, qui ne devaient plus le perdre de vue jusqu'au jour de l'exécution. Les deux femmes furent surprises de le voir, la figure calme, le front serein, le regard adouci. Cette physionomie jusque là si sombre, était complètement transformée. Mme de Garderel ne savait que penser ; mais elle eut bientôt l'explication de ce changement.

—Malgré mon malheur et ma condamnation, commença le comte, je suis plus heureux en ce moment que je ne l'ai été dans toute ma vie. La nouvelle que j'ai à vous apprendre vous sera certainement agréable ; je me suis réconcilié avec Dieu. Ce matin même, j'ai eu le bonheur de communier. Je suis en paix avec moi-même, et j'ai la confiance que Dieu m'a pardonné ; et je regarde comme un bienfait signalé l'expiation terrible qu'il me réserve.

En disant ces paroles, la voix de M. de Garderel avait des inflexions d'une douceur que ni sa femme ni sa fille n'avaient jamais entendues. Ce langage chrétien, si extraordinaire dans la bouche du comte, ravit de joie les nobles femmes. Leur félicité aurait été complète, sans la pensée du supplice prochain.

—C'est à vos prières, ô vous, les anges de ma vie, ajouta le condamné, que je dois ma conversion. Continuez de prier pour moi afin que je sanctifie mes derniers jours. Une autre consolation m'a été donnée ; ce matin, Félix était à mes côtés, et il s'est approché avec moi de la sainte communion. Après la messe, en sortant de la chapelle de la prison, il nous a été permis de rester un instant ensemble ; il est tombé dans mes bras en implorant son pardon. Moi

aussi j'avais besoin d'être pardonné : il n'avait fait que me rendre le mal que je lui avais causé. Nous rendîmes grâces à Dieu de la miséricorde dont il avait usé envers nous. Cependant il manque quelque chose à mon malheureux fils : il a vu la sœur d'Elisa ; il est une autre personne dont il voudrait solliciter l'indulgence, et de la bouche de qui il serait heureux d'entendre une parole de pardon.

Mme de Garderel comprit, et s'empressa d'exprimer le désir qu'elle avait, elle-même, de voir Félix. Le condamné ayant été appelé, la comtesse le reçut dans ses bras, comme s'il eût été son propre fils. Clémence, présente à cette entrevue, ne pouvait assez admirer les voies incompréhensibles de Dieu, qui sait transformer en un instant les âmes les plus rebelles, et leur inspirer un amour et une résignation sans bornes.

Mme de Garderel et sa fille prirent congé des prisonniers, en leur annonçant qu'elles avaient la promesse de les revoir une dernière fois, avant leur départ pour Méliisy. Ceux-ci s'en réjouirent comme d'une inappréciable faveur, et remercièrent les pieuses femmes de leur dévouement si parfait.

Le soir, à la nuit, l'ordre d'exécution et le départ pour Méliisy furent signifiés aux condamnés. Le comte de Garderel et son fils s'y attendaient, et ils reçurent avec calme la fatale nouvelle. C'était pour eux presque une délivrance. Mais il n'en fut pas ainsi au cachot de Marberie. Il comptait sur sa grâce, et l'annonce de la mort le frappa comme un coup de foudre. Etant revenu de sa stupeur, il entra dans un état d'exaspération effrayant, proférant d'horribles imprécations, des blasphèmes épouvantables : il fallut le lier, pour le contenir et maîtriser sa rage. Le prêtre se présenta pour tenter une dernière fois de ramener cette nature indomptable à de meilleurs sentiments. Le condamné le repoussa comme la première fois, en exhalant sa haine infernale contre la religion de Jésus-Christ et de ses ministres.

Enfin deux voitures cellulaires roulèrent dans la cour de la prison. Le père et le fils avaient demandé et obtenu d'être réunis pour le funèbre voyage : le prêtre qui les avait consolés voulut les accompagner. Marberie était seul dans l'autre voiture. Pendant une partie de la route, il fit entendre d'affreuses vociférations. L'épuisement seul lui imposa silence ; il paraissait à demi-mort quand le triste convoi arriva à Méliisy. Le soleil venait de se lever au-dessus des bois de Champton ; il éclairait une fou-

le immense accourue des villages voisins pour assister à la terrible expiation. Un cordon de soldats entourait l'échafaud, qui, dressé sur la place publique, élevait vers le ciel ses deux bras sanglants, entre lesquels brillait l'acier du couperet.

Le bourreau était là, accompagné de deux valets. Les condamnés furent conduits à la prison de la ville pour la funeste toilette. Le comte de Garderel et Félix soutinrent avec courage l'opération. Mais il fallut maintenir de force Marberie, dont l'exaspération s'était réveillée. Le prêtre, dans son extrême charité, essaya de fléchir ce misérable, arrivé au seuil de l'éternité et de l'extrême limite de sa vie terrestre : ses efforts furent repoussés de nouveau. Le prêtre lui présenta le crucifix : il cracha dessus !

Les condamnés, accompagnés de gendarmes, se mirent en route pour l'échafaud. Marberie s'avancait ou plutôt était traîné le premier ; Félix le suivait ; le comte de Garderel venait le dernier : le prêtre se tenait près des deux condamnés qui priaient avec lui. Arrivés au pied de l'échafaud, ils s'agenouillèrent pour recevoir une suprême bénédiction, et baiser avec amour l'image du Dieu crucifié.

Pendant ce temps, Marberie, porté sur l'échafaud dont il refusait de monter les degrés, était étendu sur la planche fatale ; il essaya de se débattre encore contre les exécuteurs, mais, d'un mouvement rapide, ils firent glisser la planche sous la collerette de la guillotine ; le couteau détaché fit entendre en descendant un grincement aigu, un coup sourd retentit, et la tête du misérable roula dans le panier rempli de sciure de bois. Félix monta à son tour, calme, résigné. Le prêtre l'accompagna jusqu'au pied de l'instrument fatal. A la vue du sang qui rougissait l'échafaud, le malheureux jeune homme pâlit et se troubla ; mais un regard jeté sur le Crucifix, un mot du prêtre, lui rendirent son courage ; il se livra tranquillement aux exécuteurs. Quelques secondes après, l'expiation était consommée. Le comte de Garderel était parvenu sur l'échafaud ; les larmes coulèrent le long de ses joues, en voyant étendu le corps mutilé de son fils, et le sang qui jaillissait à flots. Mais il ne prononça pas une parole. Il fléchit le genou, courba la tête sous la main du prêtre, pressa le Crucifix sur ses lèvres ; puis il leva les yeux vers le ciel, murmura une prière, et le fer inexorable trancha cette vie souillée de bien des crimes, mais que le repentir et l'expiation venaient de purifier.

Les corps des deux derniers suppliciés furent enterrés dans le cimetière de Méliis, en attendant qu'ils pussent être transportés près de la tombe où reposait Elisa. Quant à celui de Marberie, il fut inhumé dans le lieu réservé aux impénitents et aux infidèles.

FIN.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

MAISONS PARTICULIÈREMENT
RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE
L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9 rue St-Denis.

Epiceries, Provisions

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.

Damica Bouchard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joséph Chartier, rue Bourdages.

Pagnuelo et frère, rue Cascades.

Ferromeries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.

REMEDES SAUVAGES

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens ? Avez-vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies ? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille ? N'est-ce pas la santé ? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir : vous serez riches et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de J. P. E. P. RACICOT, seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés.

1434 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses remèdes célèbres pour toutes les maladies.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 — Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

Entrepreneur

de Construction en Pierre, Briques et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades.

SAINT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

118 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Nos tweeds canadiens, Anglais et Écossais, pour habillemens
d'hommes défient toute compétition.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR-CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer-blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

à Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-
Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No. 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

ALFRED MARQUETTE

Moullier et Bourreur

(Rue Cascade, ancienne place C. A. Simard)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH

Confection de meubles et réparations de toutes sortes

—SPECIALITÉ—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINE—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins

JOSEPH HERBERT & CIE

FERRANTIER, PLOMBIER ET COUVERSEUR

151 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, etc., etc.

Ataxi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agres de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

“L'ÉCHO”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de Jalburs, imprimeur-éditeur, en la cité de
St-Hyacinthe, No 69 rue Cascade.